

# Brèves d'info



Site web local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/025/>

Mél : [fo.drifip25@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip25@dgfip.finances.gouv.fr)

Besançon, le 5 février 2015

**Participaient au titre de Force Ouvrière :**

Christine JORIS, UR FGF Bourgogne

Dominique VAURS, FGF Franche-Comté

## **Compte rendu de la réunion du 14 Janvier 2015** **sur le projet de réorganisation des services** **régionaux de l'Etat** **dans le cadre de la fusion des régions Bourgogne** **Franche Comté**

Placée sous la co-présidence du Préfet Eric DELZANT, (Bourgogne) et Stéphane FRATACCI (Franche Comté), cette première réunion à BESANCON avait pour objet de réunir les organisations syndicales de la Fonction Publique d'Etat et leur présenter la lettre de mission du 13 novembre 2014 du 1<sup>er</sup> Ministre avec un calendrier serré puisque le résultat des travaux de nos deux régions est attendu pour fin février 2015, échéance que les Préfets ont d'ores et déjà prévu de reporter au 15 Mars 2015 mais pas au delà.

Les administrations régionales n'étaient pas conviées, seules l'équipe projet rapprochée des deux régions était présente notamment la DIRECCTE Franche-Comté et la Plate Forme RH Franche Comté ainsi que la Plate Forme RH pour la Bourgogne.

Le projet sur lequel nos deux régions se sont positionnées comme pilotes au niveau national s'inscrit d'une part, dans la revue des missions, d'autre part, la réforme territoriale et vise à établir des propositions à destination du gouvernement sur des scénarios de réorganisation des services régionaux de l'Etat en identifiant les outils et trajectoires pour passer d'un fonctionnement à un autre.

Les Préfets ont mis en avant l'enjeu de la rénovation de la charte de déconcentration, l'Etat devant être l'interlocuteur direct des collectivités et de leurs nouvelles compétences et rappellent que le nouveau Conseil Régional sera élu en décembre 2015.

Pour les deux représentants de l'Etat, il convient donc de s'interroger sur les missions de l'Etat au niveau central et local en s'adaptant aux attentes et besoins des citoyens au sens large (usagers, entreprises, élus locaux...). Selon les deux Préfets, c'est donc à cette nouvelle configuration, sur fond de choc de simplification, que doit s'adapter l'Etat, comme s'exercera la concomitance du calendrier de la réforme territoriale et celle de la réorganisation des services régionaux de l'Etat. La période transitoire sera la plus courte possible, quelques mois au plus mais certainement pas 6 mois.

Les deux régions sont de taille démographique et d'enjeux économiques comparables, ce qui pour les Préfets serait un atout, ils citent notamment la fusion d'autres régions très différentes comme Auvergne et Rhône Alpes ou d'autres qui vont parfois fusionner à 3 (Alsace, Champagne Ardennes et Lorraine).

Le 1<sup>er</sup> Ministre a confirmé le maintien de l'échelon départemental de proximité et conforté jusqu'au moins en 2020.... Pour l'action de l'Etat dans le département, rien ne changerait. Pour les DDI par exemple, pas d'impact immédiat mais possible incidence sur les missions en fonction de la réorganisation des services régionaux. Un travail de réflexion sera engagé plus tard au niveau des départements.

Eric DELZANT et Stéphane FRATACCI ont tenu à souligner qu'il s'agirait bien de propositions qui seraient transmises au gouvernement et non de préfiguration. Ils ne prétendent pas que les scénarios proposés seront modélisés à toutes les régions notamment dans les régions à statut de métropole ni même qu'ils seront retenus par le gouvernement.

Il s'agit de dégager les avantages et inconvénients des différents scénarios et de réfléchir en amont à l'organisation du pilotage des politiques publiques avec une future grande région qui sera plus dense en terme de compétences.

### **Différents thèmes**

Gestion des ressources humaines  
Modalités d'accompagnement  
Propositions à rendre\*  
Avantages et inconvénients en fonction de la nouvelle organisation  
Evaluer les scénarios en fonction de l'impact budgétaire  
Propositions par rapport aux différents niveaux d'administration

**\*Les périmètres de l'ARS, des DRFIP, et des rectorats sont associés à la démarche mais gardent leur entière responsabilité d'organisation territoriale,** l'Education Nationale est hors champ de propositions. Les opérateurs de l'Etat seront également associés. On peut, en définitive, transposer les périmètres concernés à ceux des administrations présentes en CAR.

Tour de table des organisations syndicales (FO, CGT, CFDT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA, CFECGC ) qui ont exprimé leur positions et lu différentes déclarations préalables

Après ce tour de table, les Préfets ont répondu qu'ils ne reviendraient pas sur le cadre général et prises de position de chacun dont ils prennent acte. La loi est votée et s'appliquera, il n'y a plus à discuter. En 2016, il n'existera plus qu'une seule préfecture de région dont à ce jour, la capitale chef-lieu n'est pas connue. Il ne s'agit pas non plus de freiner le calendrier pour être prêt pour l'échéance et pour rendre le service aux usagers.

Après le sens de la démarche en début de la réunion, le Préfet de la Franche Comté a présenté ensuite la méthode :

- analyse des propositions (non encore reçues le 14/01/2015) des binômes équipes projet
- éléments de diagnostic de ces équipes projet

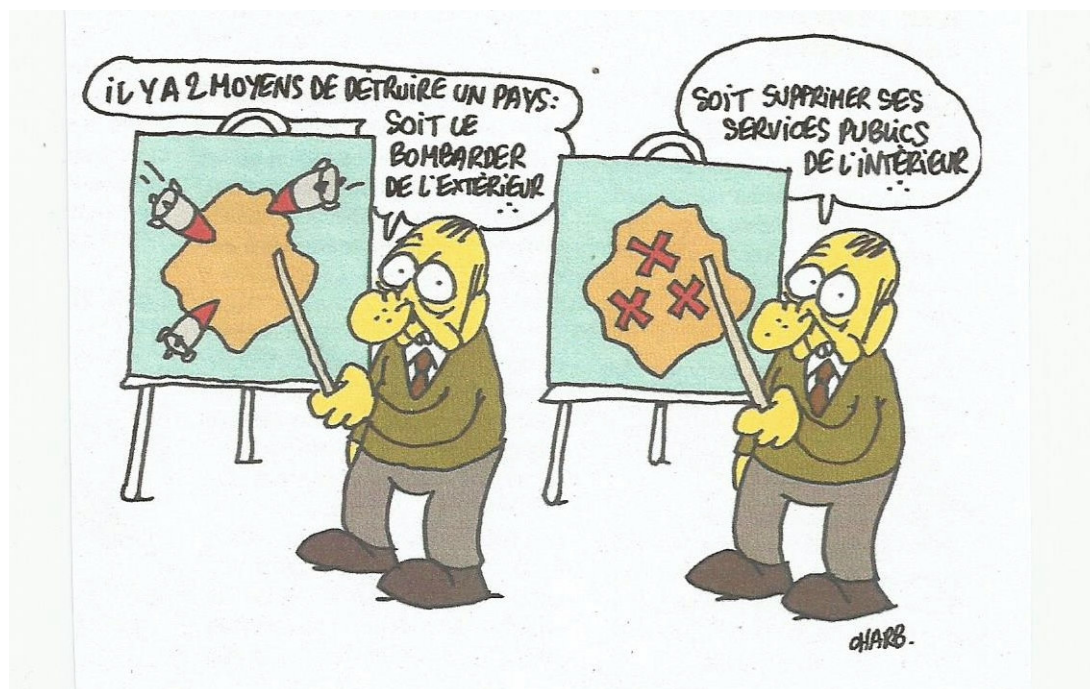
- actions transversales des équipes projet au sein des Comités d'Actions Régionaux (3 réunions de CAR en encore à se tenir)
- associer les représentants des personnels des directions régionales (peut être en comité technique) ou en groupe de travail.
- faire remonter les contributions des organisations syndicales, questionnements, préoccupations par le biais des équipes projet (PFRH pour la Bourgogne auprès de Catherine GRUX et PFRH Franche-Comté auprès de Laurence JEANMOUGIN)  
Une boîte générique fonctionnelle serait créée pour les échanges.
- prévoir un accompagnement des personnels sur les changements même s'ils sont non concernés.

Une prochaine réunion est prévue en février (probablement à DIJON)

Un temps d'échange a été redonné aux Organisations Syndicales :

Les représentants Force Ouvrière ont souligné que cette démarche suit les directives en terme de RGPP puis de MAP et que toutes les fusions organisées depuis des années se sont soldées par des réductions d'effectifs et de la mobilité forcée (ou accompagnée). Les personnels et les citoyens ne sont pas demandeurs de cette réorganisation des services de l'état.

Ils ont rappelé que l'organisation CGT Force Ouvrière a donné ses positions syndicales et ne fera pas de propositions quant aux organisations futures mais restera très attentive à la situation des personnels qui seront associés avec leurs syndicats dans les DDI et DRI aux discussions sur la méthode et l'organisation future.



**Pour Force Ouvrière il n'y a pas de République sans service public et il n'y a pas de service public sans agents du service public !!!**

**SECRETARE DEPARTEMENTAL (permanent):**

**François CHATEAU (DRFIP QVP) :**

**Drfip – Permanence FO-DGFIP – 63 quai Veil Picard 25030**

**Besançon Cedex**

**Tel : 03 81 25 21 61**

**Tel : 06 49 46 32 12**

**SECRETAIRES DEPARTEMENTAUX Adjoints:**

**Sylvie BOUVEROT (SIE Montbéliard )**

**Aude MARTY (Trésorerie de Morteau Municipale)**

**Eric FLACHON (DRFIP QVP – Dépôts de Fonds au Trésor)**

**Alain FAIVRE (DRFIP QVP – Produits Divers)**

**TRESORIER DEPARTEMENTAL :**

**Pascal LOUIS-TISSERAND (SIP Besançon Est)**

**Tel : 03 81 65 39 16**

**Plus Forts avec FO, Rejoignez nous.**

**NOM : ..... PRENOM : .....**

**GRADE :**

**ECHELON :**

**AFFECTATION :**

**déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP du Doubs pour l'année 2015.**

**Fait à**

**le**

**(signature)**

*A retourner à Permanence FO-DGFIP 25 DRFIP 63 quai Veil Picard 25030  
Besançon Cedex*

**→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**